

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Date d'affichage 6 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - GARIOUD Christian - REVOL Gilbert - MIGUET Corinne ; LEGLISE Sébastien.

Absents : PADEY Guillaume - ALMAÏDA Marie ;

Excusés : COTTAREL Guy-Noël – GONSETH Mathilde – JACQUET Patricia ;

Pouvoirs : GONSETH Mathilde donne pouvoir à BLANCHET Alain.
JACQUET Patricia donne pouvoir à GARIOUD Christian.

MIGUET Corinne est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-31

Objet : Travaux de voirie AU MURGER – FDEC 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission travaux s'est réunie le samedi 27 août pour faire l'inventaire des travaux de voirie à réaliser dans la commune.

Le conseil municipal lors de la séance du 2 septembre 2022 a validé des travaux de voirie au Paris. Il est proposé de valider le projet de travaux au MURGER pour un montant prévisionnel de 16 000 € HT pour la reprise de l'enrobé, en vue de demander une participation financière du Département dans le cadre de FDEC 2023. Ces travaux seront réalisés sur le budget 2023.

Plan de financement

- Dépenses		Recettes	
Travaux d'enrobé au MURGER	16 000 € HT	FDEC (40%) :	6 400€
		Autofinancement :	9 600€
Total	16 000€ HT	Total	16 000 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** les travaux de voirie au MURGER pour 2023 pour un montant prévisionnel de 16000 € HT ;

- **MANDATE** le Maire pour constituer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre du FDEC ;

- **PRECISE** que les travaux seront inscrits au budget 2023 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant en cas d'obtention de la subvention.

Le 14 octobre 2022.

Le Maire,
Christian GARIOUD

